


Procès Xynthia : l'ancien maire de La Faute-sur-Mer écope de quatre ans de prison ferme

Par [Florence Falvy](#)

 Nantes, le 12/12/2014 17:10:00
Dépêche n°492001

Le tribunal correctionnel des Sables d'Olonne (Vendée) a rendu son jugement, vendredi 12 décembre 2014, dans le procès de la catastrophe Xynthia, qui avait fait 29 morts à la Faute-sur-Mer dans la nuit du 27 au 28 février 2010. Considérant que les élus avaient "intentionnellement occulté" les risques pour "ne pas détruire la manne" que représentait l'urbanisation, il condamne l'ancien maire de la commune, René Marratier, à quatre ans de prison ferme, et son ex-adjointe à l'urbanisme, Françoise Babin à deux ans ferme. Le fils de cette dernière qui dirigeait le syndicat chargé de l'entretien des digues, écope de 18 mois. Tous trois ont annoncé qu'ils faisaient appel, et un nouveau procès devrait se tenir d'ici à la fin 2015. Relaxe, en revanche, du directeur adjoint de la DDTM.

Urbanisme et Aménagement

Rubriques(s) :

- Collectivités territoriales
- Justice - Jurisprudence
- Santé - Sécurité

Plus de quatre ans après la tempête Xynthia qui avait fait 29 morts à la Faute-sur-Mer dans la nuit du 27 au 28 février 2010 et après cinq semaines d'audience, le tribunal correctionnel des Sables d'Olonne a estimé, ce vendredi, que les anciens élus de la commune connaissaient parfaitement les risques d'inondation et les avaient "intentionnellement occultés" pour "ne pas détruire la manne" que représentait l'urbanisation.